

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi 15 septembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 07 septembre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, Jérôme CHEVRIER, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Damien POSSEME, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Christelle VARGIU (procuration donnée à Vanessa MORIN).

Secrétaire de séance : Vanessa MORIN

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Absent : 1

DCM2026/062 : ADHÉSION A LA SPLET (Société Publique Locale Energie et Territoire d'Armor)

Créée en avril 2023 par le SDE 22 et le Conseil départemental, la SPLET'Armor accompagne les collectivités costarmoricaines dans leurs projets liés à l'énergie.

Ses objectifs sont notamment de :

- développer la production d'énergies locales ;
- mutualiser les compétences et l'expertise ;
- optimiser les études et la réalisation des travaux ;
- faciliter la mise en œuvre de projets énergétiques locaux.

En 2024, dans le cadre de sa seconde phase de développement, la SPLET'Armor a décidé d'ouvrir son capital aux EPCI, ainsi qu'aux communes, ce qui permettra d'intervenir directement auprès des collectivités actionnaires, sans transfert de compétence et dans un cadre juridique adapté.

La SPLET'Armor va se consacrer, dans un premier temps sur les études et la réalisation d'opérations de production photovoltaïque,

Depuis novembre 2024, Saint-Brieuc Armor Agglomération est actionnaire de la SPLET'ARMOR à hauteur de 115 parts. SBAA et les communes de son territoire peuvent désormais bénéficier de l'accompagnement de la SPLET'ARMOR dans la conception et la réalisation de leurs projets photovoltaïques.

Pour en bénéficier, les communes doivent au préalable acquérir auprès de SBAA une action de la société, au prix de 250,00 €.

Historique :

« Le SDE 22 a initié la création d'une Société Publique Locale, afin d'apporter des services complémentaires aux collectivités costarmoricaines dans les domaines de production et d'usages de l'énergie.

Elle est dénommée SPLET'Armor : Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE22) a initié ce modèle juridique (SPL) afin de permettre à cette Société d'intervenir pour tout actionnaire public entrant au capital de la Société.

Ce modèle diffère des interventions habituelles du SDE 22 auprès des collectivités costarmoricaines, il évite le transfert de compétence, et permet un cadre juridique adapté aux sujets envisagés pour l'intervention de cette nouvelle Société. Un des objectifs de cette Société est de dynamiser les opérations de production d'énergies locales, de mutualiser l'expertise technique, et de globaliser les marchés d'études et de réalisation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le mouvement d'accélération de production d'énergie.

Dans un contexte tendu sur les questions de l'énergie, la création de la SPLET'Armor va permettre de réaliser des projets de production d'énergies locales et durables.

La SPLET'Armor va se consacrer, dans un premier temps sur les études et la réalisation d'opérations de production photovoltaïque, mais pourra ultérieurement développer d'autres missions (voir objet de la Société en annexe). La structuration de la SPLET'Armor, intègre des collectivités costarmoricaines.

La structuration, intègre les EPCI, afin qu'ils soient le relais pour les projets émanant des communes de leur territoire. Les EPCI pourront vendre des actions aux communes souhaitant entrer au capital de la SPLET'Armor, afin de pouvoir bénéficier de ses services. Ainsi, les EPCI seront informées de projets sur leur territoire, notamment pour mesurer l'avancement des objectifs des PCAET.

La SPLET'Armor a été créée, en avril 2023, entre le SDE 22 et le Conseil départemental, dans une première phase. La seconde phase comprend l'intégration des EPCI selon la répartition suivante :

	Etape 1 – 6 avril 2023		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1760	88,00%	440 000 €
Conseil Départemental 22	240	12,00%	60 000 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Vente des actions SDE 22 aux EPCI ou Communes
selon leurs délibérations :

	Etape 2 – courant 2024		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1 100	55,00%	275 000 €
Département	240	12,00%	60 000 €
<u>EPCI : 33% :</u>			
Territoire de St Brieuc Armor Agglomération	115	5,78%	28 750 €
Territoire de Lamballe Terre & Mer	75	3,74%	18 750 €
Territoire de Dinan Agglomération	117	5,83%	29 250 €
Territoire de Territoire de Lannion Trégor Communauté	111	5,55%	27 750 €
Territoire de Guingamp Paimpol Agglo	97	4,84%	24 250 €
Territoire de Leff Armor Communauté	44	2,20%	11 000 €
Territoire de Loudéac Communauté BC	68	3,41%	17 000 €
Territoire de la CC Kreizh Breizh	33	1,65%	8 250 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Le poids de l'actionnariat est proposé en calculant au prorata de la superficie de chaque territoire et de la population. Le nombre d'actions, par territoire, est supérieur au nombre de communes de façon à permettre un achat par chaque commune tout en conservant un actionnariat de l'EPCI.

Une commune peut donc également entrer au capital de la SPLET'Armor pour bénéficier des services qu'apporte cette société.

Pour que la commune de Saint-Carreuc entre comme partenaire, actionnaire de la SPLET'Armor, il est proposé d'acheter 1 action à 250 € l'unité à Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui a la faculté de vendre une ou des actions.

Les prestations de la SPLET'Armor seront basées sur une grille tarifaire. Les prévisions budgétaires sur les trois prochaines années, eu égard au nombre de projets photovoltaïques envisagés, permettent de maintenir l'équilibre.

La SPLET'Armor dispose d'organes de gouvernance :

- Une Assemblée Générale regroupant 1 représentant de chaque actionnaire
- Un Conseil d'Administration réunissant 18 administrateurs, membres du CA :
 - 8 administrateurs issus du SDE22,
 - 2 administrateurs issus du Conseil Départemental,
 - 7 administrateurs issus des EPCI
 - et 1 administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.
- et une Assemblée Spéciale regroupant un membre de chaque actionnaire non représenté au Conseil d'Administration, chargée d'examiner en amont du Conseil d'Administration l'ensemble des sujets soumis à l'avis du CA et d'exercer le contrôle analogue au titre des collectivités actionnaires de la Société SPLET'Armor. Les Communes seront en particulier représentées dans cette Assemblée Spéciale. »

Dans un contexte tendu sur les questions de l'énergie, cette adhésion nous permettra de réaliser des projets de production d'énergies locales et durables,

Vu la situation du photovoltaïque sur la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver les statuts et le Pacte d'Actionnaires de la SPLET'Armor,**
- **d'entrer au capital de cette Société en achetant : 1 action à 250,00 € l'unité à Saint-Brieuc Armor Agglomération qui libèrera le nombre d'actions correspondant au bénéfice de la commune de Saint-Carreuc.**
- **d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux présentes décisions,**
- **de désigner : Laurence MAHÉ, Maire, pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPLET'Armor et Rémi BLANCHARD, 1^{er} Adjoint pour siéger à l'Assemblée Spéciale.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance,
Vanessa MORIN